



Beaux parents surrendettés

Par **polichinell**, le **06/07/2009** à **18:57**

Bonjour,
mes beaux parents sont surrendettés , ils paient rien depuis des années
une maison qui court depuis 15 ans une saisie donc mais en changeant d emplois ils ne l ont
pas stipulés
aujourd'hui expulsés d'un jour à l'autre ils se foutent de tout
des dettes monstrueuses et une mauvaise foi record
il passe au tribunal en octobre pour les loyers impayés + les frais environ 6000 euro qui n'ont
pas biensûre
que risque t on ? alors que pas du tout responsable de tout ca ?
la loi peut elle nous obliger de payer quoi que se soit ?
Peut on réagir avant que des ennuis arrivent ?
Peut on nous obliger à les loger ou à payer les dettes ?
Merci de m' éclairer , je suis un peu perdu

Par **Marion2**, le **06/07/2009** à **19:20**

Bonjour,

Vous n'êtes en rien responsable des dettes de vos parents ou beaux-parents, hormis si vous
vous êtes portés caution pour de crédits ou pour le logement.

Si ce n'est pas le cas, vous n'avez rien à craindre.

Il faudrait essayer de mettre ces personnes sous curatelle afin de les protéger.

Cordialement.

Par **polichinell**, le **06/07/2009** à **21:29**

Merci beaucoup, curatelle je ne cherche plus après 16 ans d'enfer à les protéger mais aujourd'hui à nous protéger, mon mari, mes 3 enfants et ma vie personnelle la méchanceté et l'immoralité de cette famille me rendent malade et ça depuis trop longtemps.